



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 31 janvier 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2022/32 de la Municipalité, du 13 octobre 2022 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

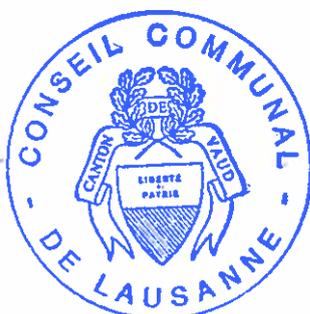
décide :

1. d'attribuer au Secrétariat municipal un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 500'000.- pour l'acquisition du matériel et la réalisation des travaux de modernisation de la régie du Conseil communal ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Conseil communal, rubrique n° 1000.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 1000.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer les dépenses comptabilisées du compte d'attente 1000.503.147 sur le crédit d'investissement mentionné sous chiffre 1 ;
5. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Aude Billard et consorts « Téléconférence pendant la période de lutte contre la propagation du Covid-19 et au-delà »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi 31 janvier deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :